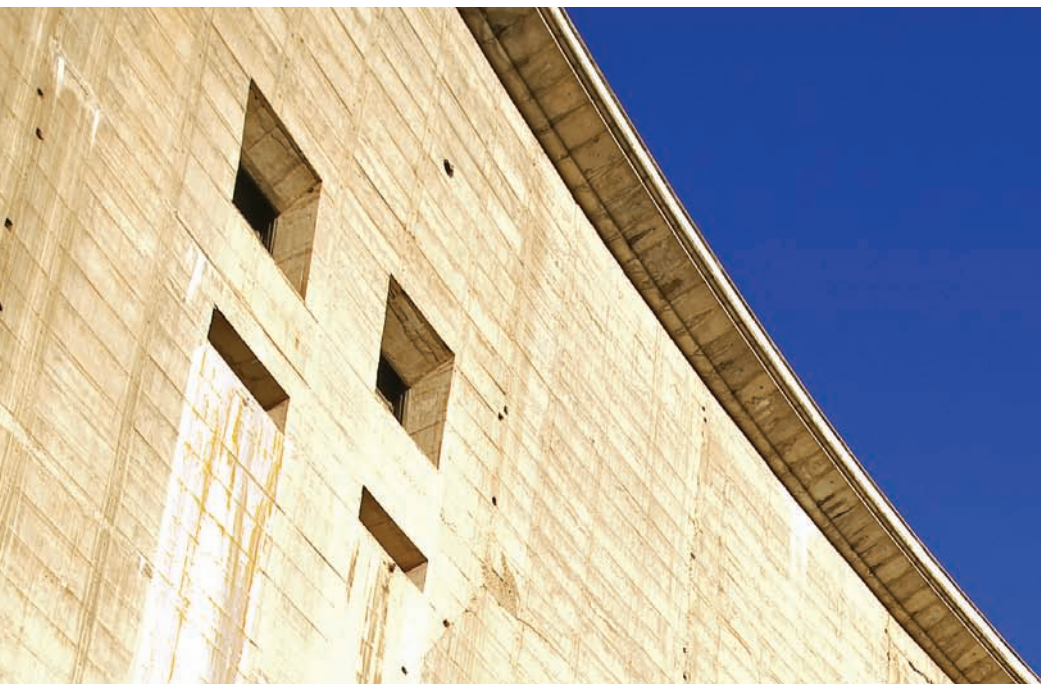


LE BARRAGE FAIT PEAU NEUVE



DOSSIER DE PRESSE



LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE LANCE
QUATRE ANNÉES DE TRAVAUX POUR ANTICIPER
LES BESOINS DE DEMAIN


Bimont
BARRAGE RÉNOVÉ, PATRIMOINE PRÉSERVÉ



« BIMONT », UN BARRAGE EMBLÉMATIQUE



LE BARRAGE DE BIMONT, EN CHIFFRES

87 m de hauteur.

180 m de crête.

2 microcentrales hydroélectriques d'une puissance totale de **1,5MW** pour une production annuelle de **4GWh**.

30% des besoins en eau de la région aixoise et de l'agglomération marseillaise.

200 000 visiteurs par an.

Le barrage de Bimont se situe au cœur du Grand Site Sainte-Victoire sur le site classé «barrages de Bimont et Zola». Il constitue de ce fait un patrimoine important et un élément essentiel à l'attraction touristique. Il est l'un des maillons essentiels qui contribue à sécuriser l'alimentation en eau de la région d'Aix-en-Provence et de Marseille.

Son histoire

Le barrage de Bimont a été mis en service en 1952 après cinq années de travaux par le département des Bouches-du-Rhône avec notamment des financements du Plan Marshall. Situé sur la commune de Saint-Marc-Jaumegarde, il avait pour objet de renforcer l'alimentation de la région aixoise grâce à l'eau du bassin versant de l'Infernet, mais surtout à celle du Verdon venant par une galerie alimentée par le canal du Verdon construit au XIXème siècle.

Lors de la création de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale en 1957, le barrage de Bimont et les extensions du canal du Verdon plus récentes ont été intégrés dans le nouveau dispositif d'alimentation en eau de la région provençale.

Son alimentation

Le barrage retient les eaux de l'Infernet, issues du ruissellement de la face nord du massif de Sainte-Victoire, mais il est en fait principalement alimenté par une galerie souterraine, dite de la Campana, amenant l'eau du Verdon par le canal de Provence.

Son rôle

Le barrage constitue une réserve de sécurité pour l'alimentation en eau de plusieurs communes de la région aixoise et l'irrigation de 8 000 hectares. Il alimente également la zone industrielle de la Vallée de l'Arc, le sud d'Aix-en-Provence et Marseille (pour environ 30% de leur consommation). Le barrage a aussi une fonction d'écrêteur de crues et enfin de production d'électricité grâce à 2 microcentrales.

LE BARRAGE DE BIMONT FAIT L'OBJET D'UNE SURVEILLANCE QUOTIDIENNE POUR GARANTIR UNE SÉCURITÉ MAXIMALE

La Société du Canal de Provence est responsable de l'entretien permanent des ouvrages dont elle a la gestion, le barrage de Bimont en fait partie.

En constante surveillance



Le barrage est l'objet d'une surveillance quotidienne au travers d'une instrumentation automatique et de relevés topographiques et hydrométriques réalisés par 3 agents d'exploitation logés sur place et par le service topographique de la SCP.

Les résultats sont ensuite analysés par des ingénieurs spécialisés de la Direction Ingénierie sous le contrôle des services de l'Etat (DREAL).

L'eau du barrage étant en partie destinée à la consommation humaine, sa qualité doit être précieusement préservée. Toutes formes d'activités nautiques sont donc interdites sur la retenue.

Un suivi continu (24h/24 et 7j/7) des paramètres de qualité de l'eau est également réalisé. Comme pour tous les ouvrages de ce type, la surveillance du barrage s'inscrit en cohérence avec le Plan Particulier d'Intervention (PPI) mis en œuvre par la Préfecture.





BIMONT FAIT PEAU NEUVE !

Comme tous les ouvrages de génie civil, le barrage de Bimont doit connaître régulièrement des interventions de rénovation, d'entretien et de maintenance. La rénovation du patrimoine régional concédé fait partie des missions essentielles de la Société du Canal de Provence qui y consacre plus de 25M€ par an.

Cet été, la Société du Canal de Provence, forte de sa compétence en ingénierie hydraulique et de son expérience en conduite d'opérations de rénovation, lance quatre années de travaux. Elle pilote l'ensemble de cette opération et la finance (avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les travaux de dérivation) à hauteur de 20 millions d'euros.

La Société du Canal de Provence transforme une contrainte en véritable opportunité

Les quatre objectifs des travaux sont les suivants :

- 🔸 Anticiper les futurs besoins en eau de la région,
- 🔸 Mettre en valeur et sécuriser encore davantage un site accessible au grand public (plus de 200 000 visiteurs par an),
- 🔸 Entretenir un ouvrage de génie civil en prenant en compte les nouvelles règles en vigueur et les technologies les plus récentes,
- 🔸 Répondre aux obligations réglementaires pour ce type d'ouvrage.

Pour cela, l'opération nécessite une vidange de la réserve pendant près de 2 ans qui débutera au printemps 2017; une dérivation de l'alimentation en eau de la retenue sera préalablement aménagée pour ne pas interrompre le service de l'eau.

Les travaux sur le barrage de Bimont impliquent également de procéder à la rénovation des ouvrages liés à son exploitation. Il s'agit des ouvrages qui alimentent en eau le barrage, situés sur le site de la Campane et le siphon de l'Arc, qui constitue l'un des moyens de vidange du barrage de Bimont et le barrage Zola, situé en aval de Bimont sur la rivière la Cause, qui a lui-même fait l'objet d'études et travaux complémentaires en 2015 pour sécuriser ses accès et rénover ses équipements hydromécaniques.

Anticiper les besoins de demain

Le barrage de Bimont a connu dès les premières années après sa construction un phénomène de gonflement et de fissuration du béton dans certaines zones localisées sur la rive droite. Le phénomène de gonflement étant stabilisé, les travaux de rénovation ont notamment pour objectif de réhabiliter les secteurs endommagés, sécuriser les accès du site et les cheminements touristiques ainsi que moderniser le barrage pour prendre en compte les nouvelles règles en vigueur et les technologies les plus récentes.

Une fois les travaux effectués, il pourra être envisagé de remonter la cote du plan d'eau à la cote d'exploitation d'origine afin de rendre à l'ouvrage sa capacité de stockage initiale.



RÉALISER LES QUATRE GRANDES ÉTAPES DES TRAVAUX...

2016. GARANTIR LA CONTINUITÉ DU SERVICE DE L'EAU



Une conduite de dérivation est d'abord réalisée pour assurer la continuité d'alimentation en eau des bénéficiaires pendant les travaux. En parallèle, des travaux sont aussi effectués avec pour vocation de moderniser les outils de surveillance du barrage, le dispositif d'auscultation et le mode de collecte et de transmission des données.

2017. VIDANGER LE PLAN D'EAU POUR PERMETTRE LES TRAVAUX SUR LE BARRAGE



La baisse du plan d'eau s'effectuera petit à petit afin de consommer au fur et à mesure l'eau stockée dans la réserve en alimentant le réseau. Une fois la retenue abaissée, la dérivation prendra le relais pour assurer la continuité du service de l'eau pour tous les usages.

2017-2019. EFFECTUER LES TRAVAUX POUR PLUS DE MODERNITÉ ET DE SÉCURITÉ



Les travaux seront l'occasion de moderniser le barrage en prenant en compte les nouvelles règles en vigueur et les technologies les plus récentes. Les fissures seront rebouchées afin de neutraliser les effets du gonflement. La pose d'une membrane sur le parement amont de l'ouvrage renforcera l'étanchéité du barrage et protégera le béton. Des clôtures et des systèmes antichute seront installés sur la crête du barrage pour sécuriser le site.

2019. RENDRE LE BARRAGE À NOUVEAU OPÉRATIONNEL



La remise en eau de la retenue sera réalisée de manière progressive et le site sera à nouveau ouvert au public.





... EN LIMITANT LES IMPACTS

Une démarche respectueuse du public et de l'environnement

Afin de préserver et valoriser l'environnement du Barrage de Bimont, les travaux de rénovation ont donc fait l'objet d'un travail préalable avec l'Architecte des Bâtiments de France, afin d'assurer une intégration paysagère optimale des différents éléments du projet (choix des matériaux et couleurs, etc.).

La Société du Canal de Provence a également fait réaliser un inventaire de la flore, de la faune, et des habitats. L'attention particulière s'est ainsi portée sur :

- 🔸 La présence de chauves-souris dans le système de drainage de la chaussée du barrage,
- 🔸 La Fauvette pitchou, oiseau protégé nichant au sol sur la falaise face au barrage,
- 🔸 Les Hirondelles des rochers et les Lézards ocellés vivant à proximité du barrage,
- 🔸 Les poissons vivants dans la retenue.

Des précautions adaptées prises tout au long des travaux

Pour répondre à toutes ces précautions, la SCP a réalisé une étude d'impact et une enquête publique qui ont permis d'échanger avec l'ensemble des parties prenantes (administration, associations, riverains...). Ces démarches préliminaires ont permis de mettre en place des mesures permettant de minimiser au maximum les impacts du projet sur l'environnement :

- 🔸 Le balisage et l'optimisation de la zone de travaux ont été pensés pour que le projet évite les secteurs sensibles,
- 🔸 L'évacuation des chauves-souris a été prévue avant le début des travaux,
- 🔸 La pêche de sauvegarde a été programmée lors de la vidange partielle,
- 🔸 Le phasage de travaux a été conçu de manière à respecter le calendrier biologique des espèces (par exemple, le début des travaux, bruyants sont effectués hors période de reproduction de la fauvette),
- 🔸 Une équipe d'écologues accompagne les différentes phases du chantier,
- 🔸 La recolonisation du site par les chauves-souris est intégrée dans le suivi post-travaux.





LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE, DE L'EAU POUR TOUS, POUR TOUS LES USAGES

LES CHIFFRES CLÉS DE LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE

- 210 km** de canaux de transports et de galeries
- 5 000 km** de réseau de distribution
- 4** barrages et plus de **80** réservoirs de proximité
- 10** centres d'exploitation
- 220 Mm³** d'eau brute mobilisée chaque année

La Société du Canal de Provence, acteur de l'aménagement du territoire et du développement économique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, conçoit, réalise et exploite depuis 60 ans des aménagements hydrauliques structurants et respectueux de l'environnement, en tant que concessionnaire de la Région.

À ce titre, la Société du Canal de Provence gère un patrimoine exceptionnel et mobilise principalement l'eau du Verdon pour l'acheminer et la distribuer sur l'ensemble du territoire provençal.

Le cœur de mission

Alimenter au quotidien en eau brute, partiellement ou en totalité, **2 millions** d'habitants, soit **40%** de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur, **1700** entreprises, **165** communes, **6 000** exploitations agricoles et **2 000** poteaux et postes incendie.

En plus du service de l'eau qu'elle assure en région pour tous les usages auprès de ses clients industriels, ruraux et urbains, la SCP propose son savoir-faire en France et à l'international. Sa plus-value provient de sa capacité à prendre en compte les objectifs de développement durable dans la conception des ouvrages, de son expérience en tant qu'exploitant, et de ses compétences spécifiques en matière d'irrigation.

Les 150 ingénieurs et techniciens pluridisciplinaires de la SCP, ainsi que ses laboratoires, mettent leur expérience au service des organismes d'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et des agriculteurs.

Ruled area for text entry, consisting of approximately 35 horizontal lines.



Area with horizontal dotted lines for text entry.

